



Singapore Variable Capital Company

Une analyse comparative des véhicules de fonds

Le nouveau régime VCC est au niveau des différentes entités juridiques disponibles pour les fonds d'investissement qu'on peut trouver dans les grands centres de fonds tels que le Luxembourg, l'Irlande ou Maurice, et qui permettent à ces fonds d'émettre des instruments d'actif et de passif.

La structure est aussi bien applicable aux fonds **alternatifs que traditionnels** et qui opèrent dans les stratégies **ouvertes et fermées**.

Singapore a récemment pris des mesures pour continuer à se positionner comme un centre important pour les fonds en introduisant la structure du Singapore Variable Capital Company ("VCC") dans le paysage de la gestion d'actifs. La nouvelle structure de fonds entend introduire, dans la Cité-Lion, des structures de fonds qui sont communes à travers les autres centres globaux et établis des fonds comme le Luxembourg, l'Irlande et Maurice entre autres.

Ce document examine en détails les responsabilités légales et les droits du nouvellement habilité VCC, avec les structures de fonds trouvées dans les autres centres internationaux. Il analyse la structure du VCC sous différentes perspectives, qui incluent entre autres la gouvernance, les gérants, les obligations de reporting, la re-domiciliation, l'imposition, les fournisseurs de services aux fonds ainsi que les différentes parties prenantes.

L'introduction d'une nouvelle structure de fonds peut paraître comme une étape radicale, mais la réalité est tout autre. La législation se base sur les cadres existants des juridictions qui ont opéré ce genre de fonds avec succès depuis de nombreuses années, et qui d'une certaine manière, amène simplement Singapour au niveau attendu d'un hub international pour les fonds d'investissement.

La Cité-Lion a démontré sa volonté à fondamentalement repenser l'établissement des fonds à Singapour afin de rester pertinent dans un monde qui change constamment aujourd'hui.

Pour plus d'information, lisez notre guide sur le VCC [ici](#).





Cadre général

Le VCC a son propre cadre légal qui lui permet d'être utilisé comme un fonds alternatif ou traditionnel, et qui autorise également les stratégies ouvertes et fermées. Il est au niveau des entités légales de fonds disponibles dans les centres de fonds globaux, étant donné qu'il permet d'émettre des parts d'action ainsi que des instruments de dettes. Les législations de Hong-Kong et du Royaume-Uni font partie du droit des fonds d'investissement de leurs juridictions respectives. Les législations de l'Australie, du Luxembourg, de Maurice et des Iles Caïmans sont issues du droit des sociétés ou une extension du droit des sociétés de leurs juridictions :

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Cadre légal

Variable Capital Companies Act 2018	Code on Open-Ended Fund Companies made under the Securities and Futures Ordinance	Corporations Act 2001 (Cth)	Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015 ("ICAV Act")	Irish Companies Act 2014 ("Companies Act")	Open-Ended Investment Companies Regulations 2001 ("OEIC Regulations") and the FCA Handbook	Law of 15 Jun 2004 on investment company in risk capital ("SICAR Law")	Law of 13 Feb 2007 on SIFs ("SIF Law")	Luxembourg Law of 23 Jul 2016 ("RAIF law")	Mutual Funds Law (2019 revision)	Securities Act 2005 Securities (Collective Investment Schemes and Closed-end Funds) Regulations 2008 Income Tax Act Financial Services Act Companies Act
-------------------------------------	---	-----------------------------	--	--	--	--	--	--	----------------------------------	--

Statut

En attente de la date d'entrée en vigueur de la législation	Promulgué	CCIV n'est pas encore promulgué Le Ministère des Finances a consulté sur le projet de loi en cinq séquences	Promulgué						
---	-----------	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------





Cadre général (suite)

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)
Régulateur													
MAS/ACRA		SFC		ASIC	Central Bank of Ireland		Financial Conduct Authority ("FCA")	CSSF		N/A	CIMA	Financial Services Commission ("FSC"), Registrar of Companies, The Mauritius Revenue Authority	
Système judiciaire													
Common law		Common law		Common law	Common law		Common law	Civil law (droit civil)			Common law	Système hybride	
Types d'instruments qui peuvent être émis													
Parts, obligations		Parts		Parts, obligations	Parts, obligations		Parts	Parts, créance			Parts, créance	Parts, créance	

L'ICAV en Irlande est incorporé sous sa propre législation comme le VCC, mais il est administré et régulé par la Banque Centrale. Tandis que le VCC est administré par le Company Registrar (ACRA) et le Monetary Authority of Singapore (MAS) régule les VCCs autorisés, ainsi que les aspects AML/CFT.





Gouvernance

En comparaison, le cadre de gouvernance du VCC singapourien est équivalent aux autres centres. VCC requiert seulement un directeur résident local, et ne nécessite pas de directeurs indépendants pour les fonds alternatifs commercialisés aux investisseurs non-particuliers. La législation du VCC requiert au moins un directeur ou représentant qualifié de la management company au conseil du VCC. Ce point est comparable aux autres juridictions on-shore comme l'Irlande et le Luxembourg, où le régulateur encourage le 'promoteur' du fond à être représenté au conseil/comité du fonds. Le droit des fonds irlandais n'impose pas l'indépendance des directeurs mais le code de gouvernance d'entreprise requiert au moins un directeur indépendant. La situation est similaire au Luxembourg où l'indépendance est encouragée plutôt que d'avoir une obligation légale.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Nombre requis de directeurs

3 directeurs requis	1 directeur exécutif and au moins un directeur indépendant	2		1 directeur d'entreprise	3		1 [^]	3			1	Au moins 1 directeur pour une société locale autre qu'un plan global Au moins 2 directeurs résidents pour un plan global ('global scheme')	
---------------------	--	---	--	--------------------------	---	--	----------------	---	--	--	---	---	--

Les directeurs doivent-ils être indépendants du fund manager?

Des directeurs indépendants sont requis seulement pour les VCCs autorisés (fonds destinés aux particuliers/ public)	Non	Non, un directeur doit être indépendant du dépositaire	L'obligation de directeurs externes (au moins la moitié du conseil compose de directeurs externes) s'applique seulement pour les fonds destinés aux particuliers.	Non requis par la loi. Le code de gouvernance volontaire des fonds irlandais requiert un au moins 1 directeur indépendant.	Non, l'ACD est typiquement le fund manager.	No, mais la CSSF s'attend à ce que la majorité des directeurs soit indépendants.	Non	Non	Non	Non	Non	Le conseil peut agir en tant que manager du fonds si celui-ci est établi en tant que société.	Le CEF peut-être autogéré par le conseil.
---	-----	--	---	--	---	--	-----	-----	-----	-----	-----	---	---

Des directeurs du fund manager sont-ils requis?

Oui	Minimum 1	Non, un directeur doit être indépendant du dépositaire	Non	Non	Non Toutefois, l'ACD est le fund manager agissant à travers ses directeurs.	Non	Non	Non	Non	Non	Oui		
-----	-----------	--	-----	-----	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	--	--

Les directeurs doivent-ils être résidents?

1 directeur doit être résident		Non, les directeurs doivent être approuvés par le SFC et donc satisfaire le critère du 'fit and proper', mais il n'y a pas d'obligation de résidence. Un directeur non-résident devra nommer un agent à Hong Kong.	Le directeur d'entreprise doit être une société coté qui détient un FSL	2 directeurs doivent être résidents	Pas de besoin spécifique, mais il y a un requis pour un ACD.	Non	Non	Non	Non	Non	1 directeur doit être résident		
--------------------------------	--	--	---	-------------------------------------	--	-----	-----	-----	-----	-----	--------------------------------	--	--

[^] Si une société a seulement un directeur, il doit être un FCA authorised person* i.e. the Authorised Corporate Director (ACD) *Ou autorisé par le régulateur de l'Etat d'origine (UE) dans le cas d'une ManCo UCITS ou un AIFM qui commercialise au Royaume-Uni sous le régime réglementaire actuel.



Fund manager

Un différenciateur clé du régime VCC est la nécessité d'avoir le fund manager basé à Singapour, comme c'est le cas à Hong Kong. Seulement l'Irlande et le Luxembourg requièrent, via des législations sur les fonds, un capital minimum pour lancer ou maintenir le fonds.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇧🇸	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Localisation du fund manager

Singapour	Singapour seulement	Hong Kong	Australie	Doit être basé dans l'UE, ou approuvé dans un pays équivalent (hors UE).	L'ACD est le fund manager Une ManCo UCITS (UE) ou un AIFM peuvent être le fund manager sous les régimes UCITS et AIFMD actuels. Ceci peut changer post-Brexit.		Conforme au réglementation AIFM: doit être basé dans l'UE mais la gestion de portefeuilles peut en principe être déléguée à toute entité régulée (quel que soit le lieu) Non-conforme au réglementation AIFM: toute localisation; la gestion de portefeuilles doit en principe être délégué à une entité régulée.	Doit être basé dans l'UE mais la gestion de portefeuilles peut être déléguée à toute entité régulée (quel que soit le lieu)	Non-requis	Incorporé ou enregistré, et doit exercer à Maurice Toutefois, un plan global peut nommer et retenir un manager établi dans une juridiction étrangère, sujet à la validation du FSC
-----------	---------------------	-----------	-----------	--	---	--	--	---	------------	---

Minimum capital requis pour le fonds

N/A	N/A	N/A	N/A	Souscription minimale pour un QIAIF est EUR 100,000 Les fonds autogérés : capital minimum de EUR 300,000	Pas de min. de souscription pour un UCITS Souscription minimale de EUR 100,000 pour un QIAIF Les fonds autogérés capital minimum de EUR 300,000	1GBP	Capital minimum de EUR 1 million à atteindre dans les 12 mois suivant l'approbation	Capital minimum de EUR 1.25 million à atteindre dans les 12 mois suivant l'approbation	Non	Le prospectus devra spécifier que le plan doit recevoir un minimum de souscription d'au moins 5% de la somme totale qui sera collecté auprès des investisseurs afin de commencer les opérations ou un montant supérieur tel qu'annoncé dans le prospectus	Non
-----	-----	-----	-----	---	---	------	---	--	-----	---	-----





Rapports et registres

En comparaison avec les autres juridictions, le VCC autorise actuellement les standards International, US et Singapourien pour les rapports financiers. Similairement aux autres juridictions, le VCC permet la préparation des états financiers au niveau des sous-fonds. Les comptes annuels et les informations destinés aux actionnaires ne sont pas récupérables publiquement. Maurice et l'Irlande offrent le plus de flexibilité et d'optionnalité de principes comptables internationaux pour la présentation des états financiers.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Les comptes annuels peuvent être préparés au niveau du sous-fonds?

Oui													
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Standards comptables applicables pour les comptes annuels

Présentation suivant le code des placements collectifs RAP7 [^]	SFRS, IFRS, US GAAP	Un OFC peut appliquer HKFRS ou IFRS. Doivent inclure les informations présentées dans le chapitre 9.4 du Code sur les Open-ended Fund Companies. D'autres standards comptables sont applicables où adéquat pour l'OFC.	IFRS, GAAP/AASB Australien	IFRS, US GAAP, GAAP Irlandais GAAP Japonais et GAAP Canadien	IFRS, UK GAAP	IFRS, Lux GAAP	Tout GAAP	IFRS comme prescrit par le Companies Act Toutefois, un Category One Global Licence peut aussi utiliser le UK GAAP, US GAAP, Singapore GAAP et South African GAAP
---	---------------------	---	----------------------------	---	---------------	----------------	-----------	---

Les états financiers sont-ils disponibles publiquement?

Non	Non	Enregistrés/déposés auprès de l'ASIC	Non	Oui	Non	Non Mais déposés auprès du registre du commerce au Luxembourg qui est publique	Non	Oui, sauf pour Global Scheme	Oui, sauf quand le CEF a un Category One Global Licence
-----	-----	--------------------------------------	-----	-----	-----	---	-----	------------------------------	---

Les états financiers sont fournis à quel autorité?

ACRA seulement, et non disponible publiquement	SFC	Seulement les fonds publics doivent déposer leur comptes annuels auprès de l'ASIC	Central Bank of Ireland	Central Bank of Ireland & Companies Registration Office	FCA	CSSF et Registre du Commerce Pour les RAIF, pas de dépôt auprès de la CSSF	CIMA	Non
--	-----	---	-------------------------	---	-----	---	------	-----

Les listes d'actionnaires sont-ils disponibles publiquement?

Non	Non	Non	Non	Non	Non	No, avec l'exception du bénéficiaire effectif	Non	Non
-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	-----	-----

[^] Présentation spécifique pour les fonds communs de placement de détail basée sur les principes de l'IFRS.





Check the box et Re-domiciliation

Etant donné que les investisseurs US constituent une portion importante de la base globale d'investisseurs, une caractéristique compétitive majeure serait pour le fonds VCC d'avoir le tampon "check-the-box" sous l'IRS code US. Le VCC apparaît comme ayant les ingrédients nécessaires pour bénéficier du "check-the-box" US, mais cela reste à confirmer/tester comme la législation doit encore entrer en vigueur. L'Irlande avec l'ICAV, Maurice et les Iles Caïmans bénéficient du "check-the-box" US.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇪	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Check-the-box election?

Oui	Non mentionné		No, Public Limited Company	Oui	Non	Non, les OEICs ne sont pas transparent iscalement		Oui, dépend du type d'entité légal			Oui	Oui
-----	---------------	--	----------------------------	-----	-----	---	--	------------------------------------	--	--	-----	-----

Re-domiciliation permis?

Oui	Non, la migration du fonds à HK pourrait en pratique se faire à travers des alternatives, par exemple à travers un transfert d'asset ou un share swap. Pas de restriction sur la restructuration des unit trusts en OFCs à condition que les conditions et exigences pour établir un OFC sous l'Amendment Ordinance, et la réglementation et le code OFC soient respectés et la restructuration de l'unit trust puisse se faire selon les documents constitutifs.		Le CCIV doit être une société à responsabilité limitée par actions	Oui	Non		Oui			Oui	Oui
-----	---	--	--	-----	-----	--	-----	--	--	-----	-----



Traités fiscaux

Singapour a une large panoplie de traités fiscaux, en particulier avec les pays de la région Asie-Pacifique. Etant une personne morale (en contraste avec un unit trust qui n'a pas de personnalité juridique), le VCC satisfait unes des conditions pour accéder aux conventions fiscales de Singapour. Le VCC devra également être managé par un fund manager basé à Singapour.

En considération des développements en cours sur le sujet de l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), avec le chalandage fiscal sous le feu des projecteurs, il est devenu plus important d'être en mesure de démontrer que le choix de localisation pour un fonds n'est pas fait pour de telles raisons. Si à l'échelle globale, les fonds continueront à pouvoir bénéficier des traités fiscaux, cela dépendra des développements du plan d'action sur les bénéfices des conventions fiscales sous l'initiative BEPS, et devrait être surveillé de près.

Singapour 		Hong Kong 		Australie 	Irlande 		Royaume-Uni 	Luxembourg 			Iles Caïmans 	Maurice 	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)
Nombre de traités fiscaux dans la juridiction													
86		37		44	74		>130	83			NIL	46	
Le fonds peut-il accéder aux traités?													
Oui		Oui, mais doit remplir certaines conditions		Généralement oui, mais dépend du pays	Dépend du pays		Oui	Limité			N/A	Oui	





Fournisseurs de services

Un cadre légal progressif pour les fonds n'est pas le seul aspect qui rend une juridiction compétitive. La sophistication de son écosystème joue également un rôle primordial. C'est l'impulsion clé pour le développement et l'amélioration de l'économie locale. La majorité des juridictions, Singapour incluse, requièrent des fournisseurs de service locaux.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)
Secrétariat													
Oui		N/A Pas de secrétariat requis		Pas de secrétariat pour les CIV*	Non, mais bureau enregistré en Irlande		Pas d'exigence spécifiques	Non			Non, mais bureau enregistré aux Iles Caïmans	Oui	
Administrateur													
Oui	Oui	N/A		Pas encore connu	Oui		Pas d'exigence spécifique pour un administrateur pour les OEICs^	Oui			Seulement pour les comptes administrés	A CIS pourrait nommer un administrateur	N/A
Toutefois, seulement via des avantages fiscaux	Toutefois, seulement via des avantages fiscaux	Pas d'exigence pour la nomination d'un administrateur											
Dépositaire (custodian)													
Oui, devrait satisfaire les mêmes conditions d'éligibilité prescrits dans le code sur les placements collectifs	Oui, un dépositaire singapourien	Oui, devrait satisfaire les mêmes conditions d'éligibilité prescrits dans le code sur les unit trusts et les fonds communs de placement		Oui+	Oui		Oui	Oui			Non	Oui	N/A
	Ne s'applique aux fonds Private Equity et Real Estate												
Auditeur													
Oui		Oui		Oui, pour les fonds publics seulement	Seulement un commissaire aux comptes approuvé ou un cabinet d'audit sous la Partie 4 de la réglementation des audits est éligible pour être nommé auditeur d'un ICAV	Seulement un commissaire aux comptes approuvé ou un cabinet d'audit sous la Partie 4 de la réglementation des audits est éligible pour être nommé auditeur d'une société irlandaise établie sous le Companies Acté 2014	Oui			Oui	Oui, pour tous les fonds enregistrés auprès du CIMA	Oui	

^ L'ACD est responsable pour les opérations quotidiennes du OEIC et peut aussi agir en tant qu'administrateur des actionnaires. Le dépositaire est le fournisseur de services clé qui devrait être indépendant de l'ACD/fund manager, et de tout autre directeur et l'OEIC.

+ Le dépositaire doit être une compagnie publique ou une compagnie étrangère enregistrée qui détient un AFSL qui l'autorise à agir en tant que dépositaire pour un CCIV. Le dépositaire d'un CCIV (et tout autre entité qui performe des fonctions de dépositaire) doit aussi satisfaire des conditions d'indépendance.

* Au moins un secrétariat local requis pour une ManCo.



Cotation, AGA, Limites entre sous-fonds

D'autres caractéristiques tels que la cotation en bourse, la possibilité de se dispenser des assemblées générales annuels (AGA), et l'investissement entre/à travers les sous-fonds procurent à chacune des juridictions et leurs structures un avantage. La plupart des juridictions permettent la dispense des AGA. Les structures qui sont basées sur le droit des sociétés ne peuvent être statutairement dispensées de l'AGA. La ségrégation des actifs et des passifs est prescrite légalement à Singapour, à Hong Kong, en Australie, en Irlande et aux Iles Caïmans. La ségrégation des actifs et des passifs est stipulée dans la loi sur les fonds d'investissement, qui couvre la structure d'entreprise. Les investissements entre sous-fonds sont autorisés dans la majorité des juridictions, mais certaines ont prescrit des limites.

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caïmans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺		
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)	
Capacité de cotation?														
Oui	Oui	Non mentionné		Non, sujet aux résultats de la consultation		Oui	Non stipulé		Oui			Oui	Oui	
Les assemblées générales sont-elles requises?														
Peuvent être dispensés		Sujet à l'acte de constitution de l'OFC		Non [^]		Peut être dispensé	Oui	Oui	Oui, pour les entités incorporés			No requis		AGA requis
Ségrégation des actifs et passifs pour les fonds à compartiments multiples prescrite légalement?														
Oui		Oui		Oui		Oui	Oui	Oui, dans la loi SICAR	Oui, dans la loi SIF	Oui, dans la loi RAIF	Oui	Oui, sous le Protected Cell Company regime		
Investissements entre sous-fonds														
Oui		No		No, sujet aux résultats de la consultation		Oui	Oui	Non	Oui, avec restrictions		Oui, avec restrictions		Oui, avec restrictions	Oui
Restrictions pour les investissements entre sous-fonds?														
Non		Oui		N/A		Non	Oui	Oui, avec restrictions			Non, où structuré adéquatement		Oui, avec restrictions	

[^] La ManCo peut adopter une résolution au nom du CCIV si les directeurs de la ManCo font passer une résolution où il est stipulé clairement que cette dernière est au nom de la ManCo et du CCIV.



Autres

La déclaration d'impôt / de revenus est une obligation dans presque toutes les juridictions

Singapour 🇸🇬		Hong Kong 🇭🇰		Australie 🇦🇺	Irlande 🇮🇪		Royaume-Uni 🇬🇧	Luxembourg 🇱🇺			Iles Caimans 🇰🇲	Maurice 🇲🇺	
Authorised VCC	Restricted/ Exempt VCC	HK Public OFC	HK Private OFC	Corporate CIV	ICAV établi en QIAIF	VCIC	OEIC	SICAR (SICAV)	SIF (SICAV)	RAIF (SICAV)	Exempted Company	Mu-Funds (CI)	Mu-Funds (CEF)

Déclaration de revenus à transmettre

Oui	Non	Seulement si concerné par l'imposition locale	Oui	<p>Un fonds irlandais autorisé doit s'enregistrer pour l'investissement undertaking tax ("IUT") avec l'Irish Revenue Commissioners</p> <p>Une fois enregistrée pour l'IUT une entreprise d'investissement sera allouée un tax reference number qui lui permettra d'effectuer les déclarations biannuelles de l'IUT</p> <p>Dans la mesure où il y a des investisseurs résidents irlandais (autre que certaines catégories d'investisseurs exempts) les taxes doivent être déduites avant distribution à ces investisseurs irlandais. Le but de la déclaration IUT biannuelle est la collection de ces impôts dus</p>	Oui	OEICs sont sujets à l'impôt sur les sociétés	Oui		Non	Oui			
-----	-----	---	-----	---	-----	--	-----	--	-----	-----	--	--	--



Les centres de fonds en bref



Iles Caïmans

Les Iles Caïmans sont un territoire d'outre-mer britannique qui offrent un climat économique et politique stable. Le système légal est basé sur le common law anglais, avec un système judiciaire qui opère une division spécialisée sur les services financiers.

Le territoire est la place de domicile d'environ 85% des hedge funds globalement selon Cayman Finance, en faisant ainsi la juridiction de prédilection pour les hedge funds. La juridiction a de multiples structures légales disponibles pour les fonds (sociétés, sociétés de portefeuilles ségréguées, unit trusts, limited partnerships, et LLCs), chacune avec ses caractéristiques répondant aux besoins spécifiques des investisseurs et asset managers.

Le régime réglementaire opéré par le Cayman Islands Monetary Authority fournit différentes catégories d'enregistrement. Ce qui offre la flexibilité pour structurer un fonds afin de satisfaire les besoins spécifiques des investisseurs et leurs asset managers. Ces fonds sont supportés par une industrie bien établie avec des infrastructures, avocats, comptables, spécialistes de la gouvernance d'entreprise et autres fournisseurs de services d'envergure internationale.

Sans imposition directe, les Iles Caïmans sont un domicile de fonds compétitif sachant qu'il n'y a pas d'impôts d'entreprise, sur les plus-values, à la source, sur les profits ou les revenus. De plus, un fonds a la possibilité d'obtenir du gouvernement un statut non-imposable pour au moins 20 ans. Il n'y a pas de contrôles ou restrictions imposés sur les devises concernant la stratégie d'un fonds, ce qui permet un maximum de flexibilité dans les techniques mis en place pour poursuivre les objectifs du fonds.



Peter Small

Partner
Asset & Wealth Management
PwC Cayman
+1 (345) 914 8703
peter.small@ky.pwc.com



Irlande

L'Irlande est un leader européen pour la domiciliation de fonds UCITS, alternatifs (AIFs), money market et exchange-traded (ETFs), et également le leader mondial pour la cotation en bourse de fonds d'investissement.

986 fund managers provenant de 53 pays ont leurs actifs administrés en Irlande. 17 des 20 asset managers globaux ont des fonds domiciliés en Irlande. L'Irlande offre aux managers le passeport marketing pour l'accès à toute l'Union Européenne, pour les UCITS et les AIFs. Le pays est et restera un membre engagé de l'UE, offrant un accès complet au marché de l'UE. L'Irlande est un membre anglophone de l'UE et de l'Eurozone, et est reconnu pour son cadre réglementaire clair et pratique ainsi que son support pour l'industrie des fonds.

L'Irlande était le seul domicile des 5 plus grands au sein de l'UE (Luxembourg, Irlande, France, Allemagne et Royaume-Uni) à enregistrer une croissance dans les AUM domiciliés en 2018. Les actifs sous gestion (AUM) dans les fonds irlandais ont augmenté par 1.1% en 2018 pour atteindre EUR 2.4 trillions. Les ventes nettes (inflows) de EUR 93 milliards pour les fonds domiciliés en Irlande représentaient 38% du total européen en 2018. Le nombre de fonds domiciliés en Irlande a augmenté de 6.6% sur l'année. Les AUM dans les ETFs domiciliés en Irlande ont augmenté de 2.8% pour atteindre EUR 356 milliards. Les ETFs irlandais représentent 58% du total européen. L'enregistrement de fonds UCITS irlandais pour vente dans d'autres pays membres de l'UE a augmenté de 17.7% en 2018. Les enregistrements ont augmenté de 18.4% au Royaume-Uni et de 25% en Suisse.

Avec plus de 16,000 professionnels employés exclusivement dans les services destinés aux fonds, l'industrie des fonds irlandais s'est développée en tant que centre d'excellence avec une expertise qui couvre un large éventail de services incluant l'administration de fonds, transfer agency, dépositaire, légal, taxe, audit, cotation en bourse, compliance ainsi que conseil.



Republic of Ireland (continued)

Du traditionnel 'long only' aux stratégies alternatives complexes, l'Irlande offre des solutions innovantes, de classe mondiale pour satisfaire le plus large spectre de stratégies d'investissement. Le pays était la première juridiction régulée à offrir un cadre réglementaire spécifique pour l'industrie des fonds alternatifs. L'industrie des fonds irlandais est à la pointe pour préparer et réagir aux développements réglementaires tant au niveau national qu'europpéen. La réactivité et la flexibilité de la juridiction permettent aux clients d'introduire des produits innovants rapidement sur le marché, supportés par des infrastructures réglementaires, de produits et de services les plus développés.

L'environnement réglementaire irlandais pour les fonds d'investissement est fondé sur les principes d'ouverture, de transparence et de protection de l'investisseur. L'Irlande a une excellente réputation en tant que place avec une régulation robuste et efficace, qui facilite les développements de marché et de produits en protégeant les intérêts des investisseurs.

Le régime fiscal irlandais est très efficace, clair et certain, ouvert, transparent et en total conformité avec les directives de l'OCDE et de lois de l'UE. Les fonds irlandais régulés sont exempts de toute imposition sur les revenus et les gains résultant de leurs investissements et ne sont pas non plus imposés sur la valeur nette de leurs actifs (NAV). De plus, il n'y a pas d'imposition sur l'émission, le transfert ou la rédemption de parts possédées par des investisseurs non-résidents irlandais. A part pour certains fonds qui détiennent des intérêts dans de l'immobilier irlandais (ou certains types d'actifs liés à l'immobilier irlandais), les investisseurs non-irlandais ne sont sujets à l'impôt irlandais sur leurs investissements, ni au prélèvement à la source sur les paiements provenant de fonds.



Ken Owens

Asset & Wealth Management
Regulatory Advisory Leader
PwC Ireland
+353 1 7928542
ken.owens@pwc.com



Luxembourg

Le Luxembourg est le plus grand centre européen des fonds d'investissement, et le second sur l'échelle mondiale. Le Grand-Duché a longtemps été un pionnier de l'industrie des fonds UCITS et offre le plus haut niveau possible de protection de l'investisseur. Depuis l'introduction de la réglementation AIFMD en 2013, la place est également devenue une destination d'envergure pour les fonds alternatifs (AIFs), tels que private equity, venture capital, hedge funds et real estate. Par ailleurs, le Luxembourg est le second domicile en Europe pour les ETFs.

Les actifs sous gestion (AUM) au Luxembourg ont augmenté et dépassé les EUR 4.4 trillions en 2019. Les ventes nettes (inflows) dans les fonds domiciliés au Luxembourg de EUR 93 milliards représentaient 37% du total des ventes nettes des fonds domiciliés en Europe en 2018. Cette même année, le nombre de fonds a baissé de 3%, mais le nombre de sous-fonds a augmenté de 2%.

Le Luxembourg est considéré comme le centre transfrontalier de fonds leader dans le monde, avec les fonds domiciliés au Luxembourg offerts dans plus de 80 pays. Deux des trois mastodontes de la gestion d'actifs ont choisi le pays comme leur premier centre pour établir leurs fonds, ce qui est reflété par les 61% d'autorisations pour distribution transfrontalière qui proviennent des fonds domiciliés dans le pays. Situé en plein cœur de l'Europe, le Grand-Duché est un membre fier et engagé de l'UE, et offre donc un accès complet au reste de l'UE.

L'environnement réglementaire luxembourgeois est en constante amélioration afin d'offrir les meilleurs outils aux investment managers pour structurer leurs fonds et protéger les investisseurs. Le régime fiscal est très efficace et transparent. Les avantages pour les investisseurs sont également significatifs, étant donné que les fonds régulés au Luxembourg sont exempts d'imposition et ne sont pas sujets au prélèvement à la source sur les dividendes et les plus-values.



Xavier Balthazar

Partner
Asset Management - Regulatory & Compliance Advisory
PwC Luxembourg
+352 49 48 48 5836
xavier.balthazar@lu.pwc.com

Les centres de fonds en bref



Mauritius

Grâce à son emplacement stratégique, Maurice est placé de manière optimale pour les fund houses qui cherchent à accéder les opportunités d'investissements en constante croissance provenant du continent africain. Cette localisation de premier plan est renforcée par un régime fiscal compétitif et de solides industries de support.

Maurice offre une gamme de structures pour les fonds aux investisseurs et managers. Ces structures couvrent les fonds ouverts et fermés, et ont connu une croissance conséquente ces dernières années. La majorité des fonds sont sujets à un taux d'imposition effectif de 3% sur les dividendes et intérêts étrangers. Maurice offre également un réseau d'environ 46 traités fiscaux, qui incluent de nombreux nations africains, ce qui élimine les considérations sur les plus-values.

Avec des nombres croissants de HNWI, family offices, administrateurs globaux, bureaux de trésorerie mondiaux et autres gestionnaires d'actifs et patrimoines qui établissent leurs opérations dans la juridiction, l'industrie de la gestion d'actifs et de fortune s'est élargie de façon continue. Etant donné que les opportunités d'investissement dans la région et tout autour continuent de croître, Maurice est bien positionné pour saisir les demandes croissantes pour accéder à cette région, via des fonds avec une infrastructure établie.



John Li
Asset Management Leader
PwC Mauritius
+ 230 404 5128
john.s.li@pwc.com



Hong Kong

Ancienne colonie britannique, Hong Kong a été rendu à la Chine en 1997 et sous l'accord garde son système juridique basé sur le common law, ainsi que d'autres privilèges jusqu'en 2047.

Depuis sa fondation au 19e siècle, Hong Kong a servi de porte d'entrée à la Chine. Alors que le thé, la soie, les fusils et l'opium ne sont plus les commodités qui génèrent la richesse du territoire, Hong Kong a émergé en tant que centre financier global et continue d'agir en tant que conduit financier entre la Chine et le reste du monde.

Cette position a été solidifiée ces dernières années avec l'implémentation de nombreux programmes transfrontaliers, un desquels est le régime de reconnaissance mutuelles des fonds ("MRF") qui permet aux fonds qualifiés et domiciliés à Hong Kong d'être vendu en Chine et vice-versa.

A la suite du MRF inaugural avec la Chine, Hong Kong a conclu de nombreux autres régimes MRF avec des nations européennes, à savoir la France, la Suisse, les Pays-Bas, Le Luxembourg et le Royaume-Uni.

Hong Kong a également autorisé un nouveau type de structure de fonds en 2018 appelé Open-ended Fund Company ("OFC"), qui permet aux fonds d'être établis sous forme de société en plus du traditionnel structure d'unit trust.

Plus de 60% des fonds qui sont actuellement vendus à Hong Kong sont des UCITS, mais les nombreux accords MRF et le nouveau régime OFC étendent l'attractivité de Hong Kong en tant que place de domiciliation de fonds.



Helen Li
Partner
Asset & Wealth Management
PwC Hong Kong
+852 2289 2741
helen.l.li@hk.pwc.com

Les centres de fonds en bref



Australia

L'industrie des fonds en Australie est un marché mature et sophistiqué, axé principalement sur le support de l'épargne-retraite établi sous les régimes de retraite à cotisations déterminées et de pension professionnelle qui existent dans le pays.

Connu comme le 'superannuation system', le régime de retraite a connu des inflows significatifs pour lesquels une variété de gestionnaires, domestiques et étrangers, veulent gérer la gestion à travers des véhicules ouverts et fermés et des mandats qui s'étendent des investissements traditionnels aux alternatifs tels que real estate, infrastructure, et private equity.

L'ouverture de l'industrie à une gamme diverse de styles d'investissement et de structures a été conduit par le désir d'optimiser les retours sur investissement pour les retraités. Des initiatives ont été implémentés afin d'encourager les gestionnaires étrangers à entrer sur le marché des fonds australien en fournissant une plus grande sûreté réglementaire ainsi qu'une réduction des coûts associés. L'introduction de la structure de fonds Alternative Collective Investment et le Foreign Australian Financial Services License en sont des exemples. Avec un intérêt pour rejoindre le Asia Region Fund Passporting scheme, l'Australie devrait encore plus s'ouvrir aux assets managers étrangers.



Craig Cummins
Asset & Wealth Management Leader
PwC Australia
+61 2 8266 7937
craig.cummins@pwc.com



United Kingdom

Le Royaume-Uni, en plus d'avoir fondé le système judiciaire basé sur le common law qu'on retrouve dans nombre d'autres centres de fonds mentionnés ici et à travers le monde, permet le fonctionnement d'un large éventail de structures de fonds dans sa juridiction, promouvant la domiciliation de fonds sur son territoire. L'industrie de la gestion d'actifs est reconnue par les autorités et le gouvernement ne considère pas les choses comme acquises, et a même lancé en 2013 le Investment Management Strategy avec l'objectif de renforcer la croissance de l'industrie à travers le Royaume. Cette stratégie nationale a vu une intégration à travers les législateurs, les régulateurs, les associations d'industrie et d'autres acteurs du secteur pour atteindre un objectif commun.

Le régime fiscal pour les fonds domiciliés dans le Royaume est également un élément attractif pour les gestionnaires avec de nombreux allègements et exemptions, ce qui veut dire que très peu d'impôts sont payés au niveau du fonds et la double-imposition est éliminée pour l'investisseur. Cette politique d'imposition domestique est renforcée par un réseau de 130 traités fiscaux.

De récents changements dans l'approche des régulateurs ont engendré une bascule, de l'implémentation de nouvelles réglementations vers dorénavant la supervision en continu des obligations existantes. 2018 représentant une période officieuse 'de grâce' afin que les compagnies s'adaptent aux nouvelles réglementations, 2019 sera celle de l'examen sur l'implémentation de ces nouvelles réglementations. Si le bilan devait être insuffisant, des changements devraient s'ensuivre afin de s'assurer que le Royaume-Uni reste une destination de prédilection pour les fonds.



Marco Boldini
Head of Financial Services
Regulatory - Legal
PwC UK
+44 0 7706284193
marco.boldini@pwc.com

How PwC can help you



Contacts

Our dedicated team brings together senior and experienced subject matter experts and trusted specialists who can support you at every step of the way to achieve a successful outcome with the VCC launch.

 Incorporating your VCC	 Assist in licensing your fund management company (V/R/LFMC)
 Drafting your legal documents	 Provide market intelligence for Market Entry
 Provide day one compliance assistance	 Determine tax structure for your VCC (Tax advisor)
 Serve as your company secretary	 Tax review of VCC fund documents
 Serve as your registered filing agent	 Tax compliance of your VCC
 Serve as your registered office	 Assist with FATCA compliance
 CISnet application for your VCC	 Audit your VCC

We are able to provide all these services comprehensively, subject to restrictions.



Justin Ong

Asia Pacific Asset and Wealth Management Leader
PwC Singapore
+65 6236 3708
justin.ong@sg.pwc.com



Anuj Kagalwala

Asset & Wealth Management Tax Leader
PwC Singapore
+65 6236 3822
anuj.kagalwala@sg.pwc.com



Armin Choksey

Asian Investment Fund Centre Leader
PwC Singapore
+65 6236 4648
armin.p.choksey@sg.pwc.com



Tan Hui Cheng

Asset & Wealth Management Tax Partner
PwC Singapore
+65 6236 7557
hui.cheng.tan@sg.pwc.com



Paul Pak

Asset & Wealth Management Partner
PwC Singapore
+65 6236 3288
paul.s.pak@sg.pwc.com



Lim Maan Huey

Asset & Wealth Management Tax Partner
PwC Singapore
+65 6236 3702
maan.huey.lim@sg.pwc.com

For more details on VCC, visit www.pwc.com/sg/svacc



Scan this QR code to access our Asian Investment Fund Centre webpage

